scènes à un fossoyeur dans un cimetière : 6 mois de prison ;

Révérend père Cailletez, à Orléans, outrage public à la pudeur, sous prétexte de donner des conseils aux nourrices les tétait et se permettait des attouchements indécents : 4 mois de prison.

Abbé Jules Amot, vicaire de Fourchambault, attentats à la pudeur consommés sur des petits garçons : 6 ans de travaux forcés ;

Abbé Bourthomieux, curé de Saint-Perquier (Tarn-et-Garonne), a sodomisé de nombreux petits garçons : 7 ans de réclusion ;

Abbé Marbrier, vicaire à la Fère (Aisne) attentat à la pudeur, attouchements obscènes sur une petite fille dont il venait d'administrer le père : 4 mois de prison ;

Frère Joseph Guiraud, instituteur congréganiste à Cadillac, a sodomisé un grand nombre de ses élèves : 10 ans de travaux forcés, 20 ans de surveillance.

Soit, *pour une seule année, un total de 225 années de travaux forcés ou de prison et trois condamnations à perpétuité* à la charge de prêtres et de frères des écoles chrétiennes !

Et cette statistique n'est pas complète, car un grand nombre de coupables ont pu prendre la fuite... »

N'est-ce pas que c'est du propre ? N'est-ce pas que ces messieurs du clergé sont autorisés à parler de vertu ? N'est-ce pas qu'ils ont le droit d'opposer la morale cléricale à la morale laïque : l'enseignement des « chers frères » à l'enseignement des instituteurs ?

Si, après avoir lu les *faits* que nous venons de rapporter, un père, une mère de famille conservaient encore des doutes sur les dangers que courent les enfants confiés aux écoles congréganistes, ils mériteraient la corde.

Mais commenter de pareilles monstruosités serait peut-être en diminuer l'horreur.

Nous laissons nos lecteurs juges.

Gustave ROBERT.

LES CHANTAGES LEBAUDY

Troisième audience

Paris, 11 mars.

MM. de Labruyère et Chiarisolo ayant été complètement interrogés hier matin, le tribunal va entendre ce matin les témoins cités dans leurs affaires.

M. de Latour du Moulin, dont le nom a déjà été si souvent prononcé avec celui de M. Lescarde, s'avance à la barre. Il est appelé à s'expliquer sur ses rapports avec Chiarisolo pour amener M. de Labruyère à faire cesser la campagne de Mme Séverine contre M. Lebaudy.

Le témoin déclare n'avoir vu Chiarisolo qu'une fois. D'après lui, c'est Chiarisolo qui lui aurait demandé trente mille francs pour amener Mme Séverine par M. Labruyère à ne plus écrire contre Lebaudy.

M. Chiarisolo s'élève vivement contre l'explication donnée par M. de la Tour du Moulin, et il reproduit longuement la version qu'il a donnée hier.

M. Lescarde déclare qu'il a été chargé par Max Lebaudy de faire cesser la campagne de presse menée contre lui alors qu'il s'agissait de sa réforme militaire. Il reconnaît aussi avoir vu Chiarisolo ; mais contrairement à ce que soutient l'inculpé, il prétend que c'est Chiarisolo qui a demandé quelque temps encore une allocation de 35,000 francs.

Chiarisolo, prenant une attitude de plus en plus énergique, s'écrie :

C'est faux ; M. Lescarde ment. »

M le substitut Pezons demande à MM. de Latour du Moulin et Lescarde :

Quel est celui des deux qui a eu l'idée de chercher un intermédiaire auprès de M. Labruyère ?

L'un et l'autre, silencieux, tendent l'oreille, ne répondent point et eut la plus comique expression. Toute la salle rit de leur déconvenue. Le premier moment de surprise passé cependant, M. Latour du Moulin se reconnaît l'instigateur de la démarche.

Chiarisolo se hâte de conclure que leur attitude fait bien ressortir l'inexactitude de leur déclaration. Il déclare que c'est M. Lescarde qui a fixé le prix à verser à 75,000 francs pour Labruyère et à 10,000 francs pour Chiarisolo.

Le président met M. Lescarde en face des affirmations de M. Marquis. Les prises de parties peuvent et loin de s'éclaircir, le débat s'embrouille de plus en plus.

M. Marquis, rédacteur du *Phare du Littoral*, a partie pé, lui aussi, aux négociations entre Chiarisolo, Lescarde et la Tour du Moulin.

M. Thirion, sténographe qui a pris pour M. Max Lebaudy un travail de sténographie, et un huissier, M. Gambier, sont ensuite entendus.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, Rosenthal, l'ex-collaborateur du *Figaro* est appelé à la barre. Il se défend énergiquement d'avoir pratiqué le chantage. Il écrirait dit-il, selon sa conscience.

M. Rosenthal prétend d'ailleurs qu'il y a beaucoup de choses en dessous de l'affaire et beaucoup de personnes en jeu. Il est prêt à les faire connaître mais seulement devant la Chambre du Conseil.

La suite est renvoyée à demain.

DERNIÈRE HEURE

(*Par Service Spécial*)

LES RAPATRIÉS

Marseille, 11 mars.

Au nombre des passagers de l'Irrawaddy, arrivé aujourd'hui, se trouvaient 139 officiers, sous-officiers, soldats, le contre-amiral Bienaimé, l'ex-premier ministre hova, accompagné de son petit-fils et d'un interprète. Il paraît inconscient de ce qui se passe autour de lui, et ne paraît pas souffrir ni regretter ce qu'il laisse derrière lui. Il espère, d'ailleurs, retourner à Madagascar dans trois mois.

Il a été conduit à l'hôpital militaire en attendant son départ pour Orléansville où il sera interné. Il est porteur d'un chèque de cent mille francs sur le Comptoir d'escompte.

LES CHEMINS DE FER DU SUD

Marseille, 11 mars.

Le parquet a entendu plusieurs témoins au sujet de l'affaire des railways du sud. Les dépositions portent particulièrement sur les relations qui ont existées entre le baron de Reinach et diverses personnalités de Marseille auxquelles le baron a concédé certains avantages et sur les rapports qui ont existé entre Félix Martin et divers entrepreneurs.

SUICIDES DANS L'ARMÉE

Paris, 11 mars.

Suivant les journaux, le nombre des suicides dans l'armée française s'est élevé à 1 0/0 de l'effectif total.

INONDATIONS DANS L'EST

Longwy, 11 mars.

A la suite de l'effondrement du Château d'Eau, les machines des aciéries du mont St-Martin ont fait explosion.

Il y a douze ouvriers tués et un grand nombre de blessés.

Grenoble, 11 mars.

L'abbé Couprin et sa servante demeurant au village d'Artas, ont été trouvés morts cette nuit.

Fin de la Grève d'Ostricourt

Ainsi que nos lecteurs le verront d'autre part, la grève d'Ostricourt vient de se terminer. Les ouvriers ont tous repris le travail mercredi matin.

On connaît les causes de cette grève : les mineurs demandaient une augmentation du matériel et une augmentation de salaires ; ils demandaient en outre la fixation d'un minimum pour ceux d'entre leurs camarades qui n'étaient pas des plus habiles et travaillant à la tâche gagnaient des salaires jugés par eux insuffisants.

La grève qui avait commencée le 19 février menaçait de durer encore longtemps ; quelques concessions avaient bien été faites par la compagnie mais les ouvriers avaient jugé ces avances insuffisantes et ils se proposaient de ne pas reprendre le travail avant qu'ils aient obtenu pleine et entière satisfaction.

Les secours avaient été organisés un peu partout et surtout certainement permis aux grévistes de tenir non pendant quelque temps encore.

D'un autre côté la Compagnie d'Ostricourt, dont la situation n'est pas des plus brillantes en ce moment, ne se trouvant pas en mesure, paraît-il, de faire droit aux revendications des ouvriers.

La crise menaçait donc de se compliquer lorsque l'intervention du citoyen Basly vint heureusement mettre fin au conflit.

Sur la demande des mineurs, le député de Lens arriva sur les lieux et après s'être exactement renseigné, acquit la certitude que toute prolongation de la grève ne pouvait qu'être nuisible aux ouvriers.

Il conseilla donc la reprise du travail et dans une réunion tenue à Oignies et à laquelle assistaient près de 600 personnes, tant hommes que femmes, il fut décidé de suivre les conseils du citoyen Basly.

A la descente du mercredi matin, les équipes étaient au complet. L'attitude des ouvriers et de leur président n'était pas partout favorablement accueillie. On espère que la Compagnie voudra tenir compte à l'avenir des hommes responsables nommées par les mineurs, elle deviendra ainsi le moyen de poser les conflits qui peuvent naître préalablement aux deux parties en cause.

Ici d'autre part les renseignements que notre correspondant nous envoie sur la réunion d'Oignies.

LA RÉUNION D'OIGNIES

Le citoyen Basly, député, ainsi qu'il l'avait promis samedi dernier, est venu à Oignies mardi soir, au milieu des grévistes de la Compagnie des mines d'Ostricourt.

Arrivée du député Basly

A son arrivée, il fut accueilli par de formidable cris de Vive la grève, ce qui indiquait clairement l'opinion bien arrêtée des ouvriers de la grève.

La réunion

Vers 6 heures, une réunion à laquelle assistaient plus de [illegible] personnes, dont bon nombre de femmes, étaient tenue à Oignies.

MM. Delvigne et Evrard ont les premiers pris la parole retraçant les diverses phases de la grève, disant que la compagnie avait fait droit à certaines revendications, mais que pour celle concernant les salaires jamais elle ne consentirait à faire la moindre concession, du reste disent les orateurs si nous demandons un minimum de salaires c'est pour voir nos camarades médiocres ouvriers toucher une journée passable et ces camarades ont repris le travail, donc ne nous inquiétons plus d'eux.

Discours du Député Basly

Le citoyen Basly parle ensuite. Je sais, dit-il, que nombre d'ouvriers de la Compagnie d'Ostricourt critiquent mon attitude dans la réunion de samedi soir. Eh bien ! si je me suis prononcé pour la reprise du travail, c'était mon devoir, et si j'ai insisté pour voir se terminer un conflit qui n'a que trop duré, c'était uniquement dans l'intérêt des grévistes.

Je vous ai donné un conseil sérieux que je qualiserai de conseil amical, libre à vous de le suivre après avoir réfléchi aux conséquences d'un chômage prolongé.

La grève de 1893

Le citoyen Basly rappelle son attitude durant la grève de 1893. J'étais opposé à cette grève, j'ai prévenu les ouvriers de ce qui allait se produire, les compagnies avaient plus de 500,000 tonnes de charbon en réserve et les industriels avaient d'énormes approvisionnements.

Une fois la grève déclaré il était de mon devoir de la soutenir, c'est ce que j'ai fait et c'est ce qui m'a valu depuis, les critiques si vives de mes ennemis.

On criera alors, Vive la Grève !

Les conséquences d'une grève

Le citoyen Basly reprend : Oui criez ; Vive la Grève mais aussi songez à ses conséquences, pour vous, pour vos familles pour le commerce et, enfin, pour la Compagnie des mines d'Ostricourt, qui est loin de se trouver dans une situation prospère et de pouvoir faire droit à votre revendication concernant l'augmentation.

Ensuite l'orateur fait un tableau noir de la grève, fait appel au bon sens des grévistes et des femmes présentes, invitant les ouvriers, dans leur intérêt, à reprendre le travail de suite.

La grève à outrance

Un gréviste nommé Leuglet, dans un langage très vif invite les mineurs à ne pas suivre les conseils du député Basly et prêche la grève à outrance.

La reprise du travail votée

Le citoyen Basly remonte à la tribune et cette fois, [illegible] toute [illegible] il parvient à faire retourner l'opinion de ceux qui tout à l'heure criaient : Vive la grève ! Après quelques paroles du délégué Cordier de Carvin en faveur de la cessation du chômage, la reprise du travail, mise aux voix obtient une imposante majorité.

Tous à la mine mercredi

Les mineurs ont tenu parole, car mercredi matin, ils étaient tous au travail, paraissant satisfaits et félicitant hautement le citoyen Basly de sa bonne intervention en cette circonstance.

DERNIERES NOUVELLES

RÉGIONALES

(*De nos correspondants particuliers*)

UN HOMME TAMPONNÉ

WALLERS, 11 mars

Des ouvriers travaillant sur la ligne du chemin de fer de Valenciennes à Somain, ont découvert entre Rœulx et Wallers, à proximité du [illegible] le cadavre du [illegible] Jules [illegible].

Malheureux portait une large blessure à la tête.

Les premiers renseignements que nous avons recueillis, il résulterait que Joly qui travaillait à une aiguille, a été tamponné par le train de marchandises 7208, qu'il n'eut pas entendu arriver.

Joly était marié et père de famille ; il habitait Wallers. Sa femme est garde-barrière.

UN PÈRE IGNOBLE

BILLY-MONTIGNY, 11 mars

La gendarmerie d'Henin-Liétard vient, après enquête, de mettre en état d'arrestation le nommé Octave Wattiez, âgé de 55 ans, ouvrier mineur demeurant à Billy-Montigny, aux vieux cornons.

Wattiez, qui est veuf depuis plusieurs années, est accusé par ses deux filles, Mathilde âgée de quinze ans, et Maria, âgée de huit ans, d'avoir pratiqué sur elles des attentats à la pudeur.

L'aînée de ces filles déclare même que depuis deux ans son père abuse d'elle et que c'est souvent sous ses menaces qu'elle a cédé à l'honteuse passion de l'auteur de ses jours.

Wattiez qui nie énergiquement les faits dont on l'accuse a été conduit mardi soir, à la prison de Béthune pour y être tenu à la disposition de M. le procureur de la République.

TUÉ PAR UNE PERCHE

HOUDENG-AIMERIES, 11 mars.

Un nommé François Ratel, connu sous le surnom de Tanta, était occupé à remonter la perche au tir du Marais, à Houdeng-Aimeries. La perche vint à se rompre et dans sa chute, elle atteignit Ratel à la tête ; le coup fut si violent que le malheureux tomba.

On le ramassa inanimé et peu d'heures après il expirait. Ratel, ouvrier chez Nicaise et Delcuve était marié et père d'un enfant.

Le CRIME DE ROUBAIX

Les funérailles de la victime

Les funérailles d'Augustin Vanneste, la malheureuse victime de l'odieux crime commis dans la nuit du dimanche ont eu lieu hier matin, à 7 heures 1/2.

Le corps est parti de l'hôpital pour se rendre à l'église Notre-Dame puis de là au cimetière.

Il n'y avait que huit personnes derrière le cercueil, mais une foule compacte, immédiatement les détails du crime était aux alentours de l'hôpital.

La douleur du père était navrante, chacun avait pitié de lui.

Les pistes

Il n'existe pas encore de piste sérieuse jusqu'à ce moment. La police de Roubaix et de Tourcoing est debout nuit et jour, cherchant de tous côtés par où l'individu aurait pu passer. Il y a certes à la féliciter du zèle qu'elle déploie en cette circonstance.

Mais il est certain qu'on pourrait l'aider. Car il est inadmissible que personne n'ait vu l'assassin avec sa victime dans la nuit du crime.

On croit que celui qui a violé et étranglé le jeune Vanneste est le même individu qui vers une heure et demie du matin, la rencontra sur la place de Tourcoing et s'est offert à le reconduire au domicile de son père « Au chat qui fume », rue du Midi.

Or, cet homme s'il est le coupable peut avoir suivi trois routes différentes pour se rendre à l'endroit où le crime a été perpétré. Ou il a pris par les rues Carnot, des Nonnes, du Bocquel, la place Thiers, le boulevard Gambetta, les rues d'Alsace, St-Vincent-de-Paul, d'Alma, de la Gare, le Grand Place et la Grand'Rue ; ou bien encore il aura suivi les rues Neuve de Roubaix, Daubenton et le chemin de halage du canal ; ou enfin il aura gagné Roubaix par le Tilleul, le Moulin-Fonton et le boulevard de Metz, qui aboutit à la rue Ampère.

Les personnes qui, de une heure et demie à quatre heures du matin auraient vu dans l'une de ces rues, un homme avec un enfant, dans la nuit de dimanche, doivent en prévenir au plus tôt la police. Le moindre indice, le plus petit renseignement peuvent, en la circonstance, être d'une très grande utilité.

Les arrestations

Nous avions parlé hier d'une arrestation, celle d'un nommé Louis V... demeurant rue de la Lys.

Cet individu qui était ivre avait été arrêté rue de l'Espérance parce qu'il avait des traces de sang sur son pantalon et de la boue jaune à la figure.

Une enquête faite par M. Chapé, commissaire de police, a établi l'innocence de cet homme qui a été relâché, non sans avoir été visité par M. Largilière, docteur, qui n'a rien remarqué d'anormal sur sa personne.

Nous avions prévu que l'arrestation de Louis V... ne durerait pas été maintenue.

Hier, nous disions que la police n'était à un habitant du quartier de la Guinguette. Si nous pensent quelques présomptions.

Cet individu a été retrouvé, mais il a pu parfaitement établir l'emploi de son temps pendant la soirée du dimanche et prouver que ce jour-là il s'était couché à minuit.

C'est donc encore une piste qu'il faut abandonner.

L'homme du « bois de la Fontaine »

Il paraît que le renseignement que nous donnions hier, d'après lequel le coupable pourrait bien être un individu qui avait été arrêté puis relâché lors du crime du « bois de la Fontaine » n'est pas complètement dénué de fondement.

Cet individu n'est sorti que depuis peu de la prison de Tournai (Belgique) après avoir subi une peine de plusieurs années d'emprisonnement pour une affaire de mœurs. Il aurait été réellement vu à Roubaix et dans les environs. Il y a une quinzaine de jours.

Nous savons que la police le recherche activement et que son signalement a été donné partout.

Espérons que son arrestation sera opérée sous peu ce qui fixera la police sur un point important.

Les votes de nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin de lundi sur :

1 L'amendement de M. Lechevallier à l'article 1er de la loi sur le sociétés de secours mutuels, amendement ainsi conçu :

« Les Sociétés de secours mutuels ont pour objet d'assurer à leurs membres participants de Secours en cas de maladies, blessures ou infirmités.

» Elles peuvent aussi constituer des pensions de retraite, contracter des assurances individuelles ou collectives, en cas de décès ou d'accidents, pourvoir aux frais des funérailles et allouer des secours aux ascendants, aux veufs veuves ou orphelins des membres participants décédés ».

(La Chambre a repoussé par 315 voix contre 195.)

Ont voté *pour* : MM. Adam, Carpentier-Risbourg, Coget, Cochin, Dansette, Dron, Dubois, Dussaussoy, Evrard, Elez, Fanien, Guillemin, Hayez, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Rose, Sirot-Mallez, Taillandier.

Ont voté *contre* : Les citoyens Basly, Défontaine, Guesde, Lamendin et MM. Iung, Jonnart, Ribot, Sever.

MM. Boudenoot et Georges Graux, retenus à la commission du budget, n'ont pas pris part au vote.

2 L'amendement du citoyen Jourde, à l'article 1er de la même loi, amendement ainsi conçu :

« Les Sociétés de secours mutuels sont des associations de prévoyance qui se proposent d'atteindre un ou plusieurs des buts suivants : assurer à leurs membres participants et à leur famille des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités et chômage. »

(La Chambre a repoussé par 259 voix contre 223.)

Ont voté *pour* : Les citoyens Guesde, Lamendin, Basly, Défontaine et MM. Dansette, Dron, Dussaussoy, Evrard, Elez, Lemire, Le Gavrian, Loyer.

Ont voté *contre* : MM. Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dubois, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Iung, Jonnart, Lepez, Michau, de Montalembert, Ribot, Rose, Sever, Sirot Mallez, Weil-Mallez.

MM. Adam, Taillandier se sont *abstenus*.

MM. Boudenoot et Plichon, retenus à la commission du budget, n'ont pas pris part au vote.

⁂

Voici comment se sont répartis mardi, les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur les conclusions du bureau tendant à une enquête sur les opérations électorales de Lochois (Election de M. Wilson).

La Chambre a repoussé l'enquête par 311 voix contre 105.

Ont voté *pour* l'enquête : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dubois, Dussaussoy, Evrard, Elez, Guillemin, Hayez, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, Plichon, Rose, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Dron, Iung, Sever, Sirot-Mallez et le citoyen Guesde.

Se sont *abstenus* : les citoyens Basly, Défontaine, Lamendin et MM. Fanien, Graux, Jonnart, Lemire, de Montalembert, Ribot, Taillandier.

Consultations judiciaires gratuites

A ROUBAIX

La 12 décembre dernier, le Conseil municipal socialiste de Roubaix, était saisi par le citoyen Morel et plusieurs de ses collègues, de la proposition suivante :

En 1892, alors que nous venions à peine d'entrer en fonctions, nous avons vite la satisfaction à Roubaix d'un bureau de consultations judiciaires gratuites.

Cette délibération fut annulée par M. le Préfet.

Il est inutile de faire ressortir l'importance prendre[illegible] ville où les conflits entre patrons et parfois, malheureusement sont si fréquents. L'ouvrier qui a d'argent pour payer un conseil [illegible] d'homme d'affaires, [illegible] défendre ses droits [illegible]. La prévoyance municipale doit [illegible] de cette [illegible] sans doute à l'institution d'un Bureau de consultations judiciaires gratuites. Toujours que le Conseil avait d'agir, songe à lui attribuer, nous vous proposons de décider.

Art. 1er. — L'administration municipale est invitée à établir, sans délai, à la mairie un bureau de consultations judiciaires gratuites.

Art. 2. — Ce bureau sera ouvert tous les dimanches, de 8 heures du matin à midi.

Art. 3. — Les consultations seront données sous toutes réserves, par un licencié en droit.

Art. 4. — Il sera interdit au consultant de plaider devant quelque juridiction que ce soit pour les contributions qu'il aura renseignées le consultant signerait, d'ailleurs, parmi le personnel de la Mairie.

Art. 5. — Une somme de 3,000 francs sera inscrite au budget de 1893 pour la rétribution et les frais de bureau de l'employé de la ville chargé de donner les consultations judiciaires.

Art. 6. — Le bureau de consultations judiciaires gratuites fonctionnera à dater du 1er janvier 1893.

Citoyens,

C'est une simple mesure d'administration municipale que nous vous proposons de prendre.

Nous espérons que vous n'hésiterez pas à vous associer à nous pour qu'elle entre à bref délai dans la réalisation.

Cette proposition fut prise en considération et envoyée à la commission compétente qui déposa bientôt un rapport favorable.

Ainsi que le demandait le citoyen Morel, une somme de 3,000 francs fut inscrite au budget pour la création de l'emploi proposé.

Mais le budget n'est revenu approuvé par le préfet que ces jours derniers ; l'Administration fut donc obligée de retarder l'ouverture du bureau de consultations judiciaires.

Dans l'intervalle, comme elle était convaincue que M. Vel-Durand ne s'opposerait plus à la création d'une institution que le Préfet de l'Hérault lui avait fait fonctionner à Cette, elle se préoccupa de rechercher l'homme qui pourrait remplir avec compétence le nouvel emploi.

Pressent par Guesde et Millerand, M. Lamarin, licencié en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris, consentit à se rendre à Roubaix pour y donner les renseignements juridiques et seconder le personnel si surmené de l'Hôtel de Ville.

M. Landrin est arrivé aujourd'hui à Lille. Dans la soirée il s'est rendu à Roubaix accompagné du citoyen Salvé-Delvaux qui la présenté au citoyen Carrette.

Il a été décidé entre le maire et le jeune avocat que le bureau de consultations judiciaires serait ouvert dimanche prochain de 9 heures à midi et que, désormais, il fonctionnerait tous les dimanches à ces mêmes heures.

Si, après expérience, l'administration le juge nécessaire, M. Landrin se tiendra le lundi, en outre du dimanche, à la disposition des contribuables.

Voilà donc encore un article du programme de Lyon qui va être réalisé.

Nous en félicitons sincèrement la municipalité ouvrière et nous sommes persuadés que les travailleurs lui en seront reconnaissants.

L. R.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une réunion radicale

On annonce que M. Delpech, sénateur de l'Ariège donnera une conférence samedi soir, à 8 heures 1/2, salle Dominique, à Roubaix, sous la présidence de M. Gerome, de la Ligue républicaine.

M. Delpech exposera le programme radical-socialiste.

Une mort subite

Un ouvrier mécanicien, Guillaume Lolliot, 51 ans, est tombé mort, hier soir, vers 8 heures à son atelier où il travaillait, chez M. Duplus, rue de Tourcoing.

La malheureux a succombé à une rupture d'anévrisme.

Le docteur Carrette qui l'a visité n'a pu que constater le décès.

Guillaume Lolliot, qui est marié sans enfants, a été transporté sur une civière à son domicile rue Claude-Colomb, 48.

Mort des suites d'une chute

Nous avons parlé hier de l'accident survenu rue des Longues-Haies, 113, chez M. Huyghens, peintre.

[illegible] ans, demeurant [illegible] Clemmen, était tombé de l'échelle et s'était [illegible] la colonne vertébrale.

Le malheureux qui avait été transporté à son domicile est mort [illegible] dans [illegible] sans [illegible] sans avoir repris connaissance.

Les blessures ne sont heureusement pas très graves.

Nouvelle société

Un arrêté préfectoral en date du 9 mars [illegible] autorise la Société [illegible] « La Défenseur du Foyer » [illegible] établie chez le sieur Henri [illegible] cabaretier rue d'Alsace, 135, à se constituer légalement.

Effets de l'ivresse

Marcel Jules C..., 18 ans, ourdisseur, demeurant rue Valenciennes, 57, qui avait bu plus que de raison, entra dans une maison de la rue de France, au numéro 130 et, sans rien dire, il monta en grimpant [illegible] et se coucha.

Le logeur de la maison avertit de ce

FEUILLETON N. 15

Cent Ans après
OU L'AN 2000

PAR

Edward Bellamy

Le Créateur a réglé la tâche de chaque être d'après les facultés dont il l'a pourvu ; nous ne faisons que suivre ses indications, et exiger que la tâche soit remplie.

— Au point de vue philosophique, tout cela est très joli ; mais il paraît dur qu'un homme qui produit le double d'un autre (même en admettant que tous les deux fassent de leur mieux) n'obtienne que la même rétribution !

— Vraiment, dit le docteur, cela vous paraît dur ? Est-ce curieux ! Actuellement il nous semble tout naturel qu'on soit puni pour ce qu'on a négligé d'accomplir dans la mesure de ses forces et non pas récompensé pour ce qu'on a fait. Je suppose qu'au dix-neuvième siècle, quand un cheval entraîné une charge plus lourde qu'une chèvre, on devait le récompenser ? Pour nous, nous lui devons simplement une bonne correction s'il ne l'avait pas fait, en partant du principe que la capacité détermine la tâche. C'est étonnant comme les points de vue, en morale, se déplacent.

Et le docteur cligna de l'œil d'une manière si comique que j'éclatai de rire.

Je repris :

« Si nous récompensions les hommes pour les dons qu'ils ont reçus de la nature, tandis que nous considérons les capacités des chevaux et des chèvres comme déterminant simplement le service qu'on pouvait en exiger, c'est sans doute, parce que les animaux, ne pouvant pas raisonner, font instinctivement de leur mieux, et que les hommes ont besoin d'être stimulés par une rémunération proportionnée au résultat de leurs efforts. A moins que la nature humaine ait entièrement changé depuis cent ans, je me demande comment il se fait que vous ne soyez pas réduits à la même nécessité ?

— Je ne crois pas, dit le docteur, que la nature humaine ait changé à cet égard. Nous avons, tout comme au dix-neuvième siècle, besoin d'encourager les hommes par des distinctions et des avantages, à donner le maximum de leurs efforts, dans n'importe quelle branche de l'industrie.

— Mais quels peuvent être ces encouragements, puisque, quelle que soit la somme de son travail, le revenu du citoyen reste le même ? Des caractères d'élite peuvent être stimulés par l'amour du bien public ; l'homme ordinaire restera endormi sur son avoir, en se disant que son sort ne changera pas, soit qu'il s'efforce, soit qu'il se relâche.

— Quoi ! vous paraît-il vraiment que la nature humaine n'est pas sensible à d'autres aiguillons que la crainte de la misère et la soif du luxe ? Croyez-vous qu'à leur défaut, l'homme, assuré du lendemain, demeure sans ambition aucune ? Vos contemporains n'étaient pas de cet avis, bien qu'ils aient pu se le persuader ! Quand il s'agissait d'efforts de la nature la plus élevée et de dévouement absolu, ils comptaient sur de tout autres leviers de l'activité humaine. Ce n'est pas l'intérêt, mais l'honneur, l'espoir de la gratitude humaine, le patriotisme, l'enthousiasme du devoir, qu'on faisait briller aux yeux du soldat, quand il s'agissait de mourir pour la patrie ; il n'est pas d'époque où l'appel adressé à ces sentiments n'ait fait surgir ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé dans la nature humaine.

Bien plus, si vous analysez cet amour de l'argent ; le grand levier moral de votre époque, vous verrez que la crainte de la misère et le désir du luxe n'étaient que deux des éléments qui entraient dans la composition de ce puissant mobile. Il y entrait, en outre, la soif du pouvoir, l'appétit d'une position sociale, l'ambition de la noblesse et du succès. Ainsi vous voyez que, tout en abolissant la pauvreté et la crainte qu'elle inspire, le luxe désordonné et des espérances qu'il suscite, nous n'avons pas fait disparaître les motifs principaux qui, de votre temps même, incitaient à la conquête de l'argent, ni aucun de ceux qui imprimaient des efforts suprêmes. Seulement, les mobiles grossiers ont été remplacés par des aspirations plus hautes, inconnues à la plupart des affamés de votre époque.

Maintenant qu'on ne travaille plus pour son compte, que toute industrie se fait au profit de la nation, le patriotisme, la passion de l'humanité, inspirent à nos ouvriers ces mêmes sentiments pour lesquels mouraient vos soldats. L'armée industrielle est une armée, non seulement par la vertu de son organisation parfaite, mais aussi par l'ardeur du dévouement qui anime ses membres. De même que vous, d'ailleurs, nous appelons l'amour de la gloire au secours du patriotisme. Comme notre système est fondé sur le principe d'obtenir de chaque homme le maximum de ses efforts, vous verrez que les moyens employés pour stimuler le zèle de nos ouvriers représentent une des parties essentielles de notre plan social.

Chez nous, l'activité déployée au service de la nation est le seul chemin qui mène à la réputation, à la distinction, au pouvoir.

La valeur des services rendus décide du rang que le citoyen occupera dans la société. Comparés avec ce stimulant moral, nous estimons que les épouvantails matériels, dont vous faisiez usage, étaient un expédient aussi faible et incertain qu'il était barbare.

— Je serais bien aise, dis-je, d'être quelque peu initié aux arrangements sociaux qui vous assurent ces magnifiques résultats.

— Le plan dans tous ses détails, répondit le docteur, est naturellement très compliqué, car c'est là-dessus que repose toute l'organisation de notre armée industrielle. Cependant quelques mots suffiront pour vous en donner une idée générale. »

A ce moment, notre conversation fut agréablement interrompue par l'arrivée d'Edith. Elle était prête à sortir et était venue entretenir son père d'une commission dont il l'avait chargée.

« A propos, s'écria-t-il au moment où elle se disposait à nous quitter, M. West ne serait-il pas curieux de visiter les magasins avec toi ? Je lui ai donné quelques renseignements sur notre système de distribution ; peut-être aimerait-il en prendre un aperçu pratique. Ma fille, continua-t-il en se tournant vers moi, est une cliente assidue des magasins ; elle pourra bien mieux vous renseigner sur ce sujet que moi. »

Il va sans dire que la proposition m'allait parfaitement, Edith eut la gentillesse de dire que ma société lui serait agréable, et nous sortîmes ensemble.

X

« Si vous voulez que je vous explique la façon dont nous faisons nos emplettes, dit Edith pendant que nous descendions la rue, il faut d'abord que vous m'expliquiez la vôtre. J'ai beaucoup lu à ce sujet, sans arriver à bien comprendre votre système. Par exemple, quand vous avez ce nombre immense de magasins, comment une dame pouvait-elle fixer son choix pour n'importe quel achat, avant de les avoir visités tous ?

— C'était bien ainsi qu'il fallait s'y prendre, répliquais-je ; il n'y avait pas d'autre moyen.

— Mon père me trouve une acheteuse infatigable ; mais je crois que je serais bientôt une acheteuse fatiguée si je devais faire comme mes aïeules, dit-elle en riant.

— Les allées et venues de boutique en boutique, dis-je, constituaient, en effet, une perte de temps dont les femmes vraiment occupées se plaignaient beaucoup. Quant à la classe des oisives, bien qu'elles s'en plaignissent aussi, je crois que c'était, pour elles, un moyen précieux de tuer le temps dont elles ne savaient que faire.

— Mais, enfin, avec des centaines, des milliers de magasins tenant les mêmes articles, comment les plus oisives arrivaient-elles à en faire le tour ?

— On n'y arrivait pas, certainement. Les grandes acheteuses finissaient par découvrir les bons endroits, les magasins où elles pouvaient espérer trouver ce qu'il leur fallait à bon compte. Les petites acheteuses, les femmes trop occupées, glissaient au hasard et ne manquaient jamais d'être bernées. En général, il était rare qu'on en eût pour son argent.

— Mais comment pouviez-vous supporter une organisation si défectueuse, dont les inconvénients sautaient aux yeux ?

(A suivre).